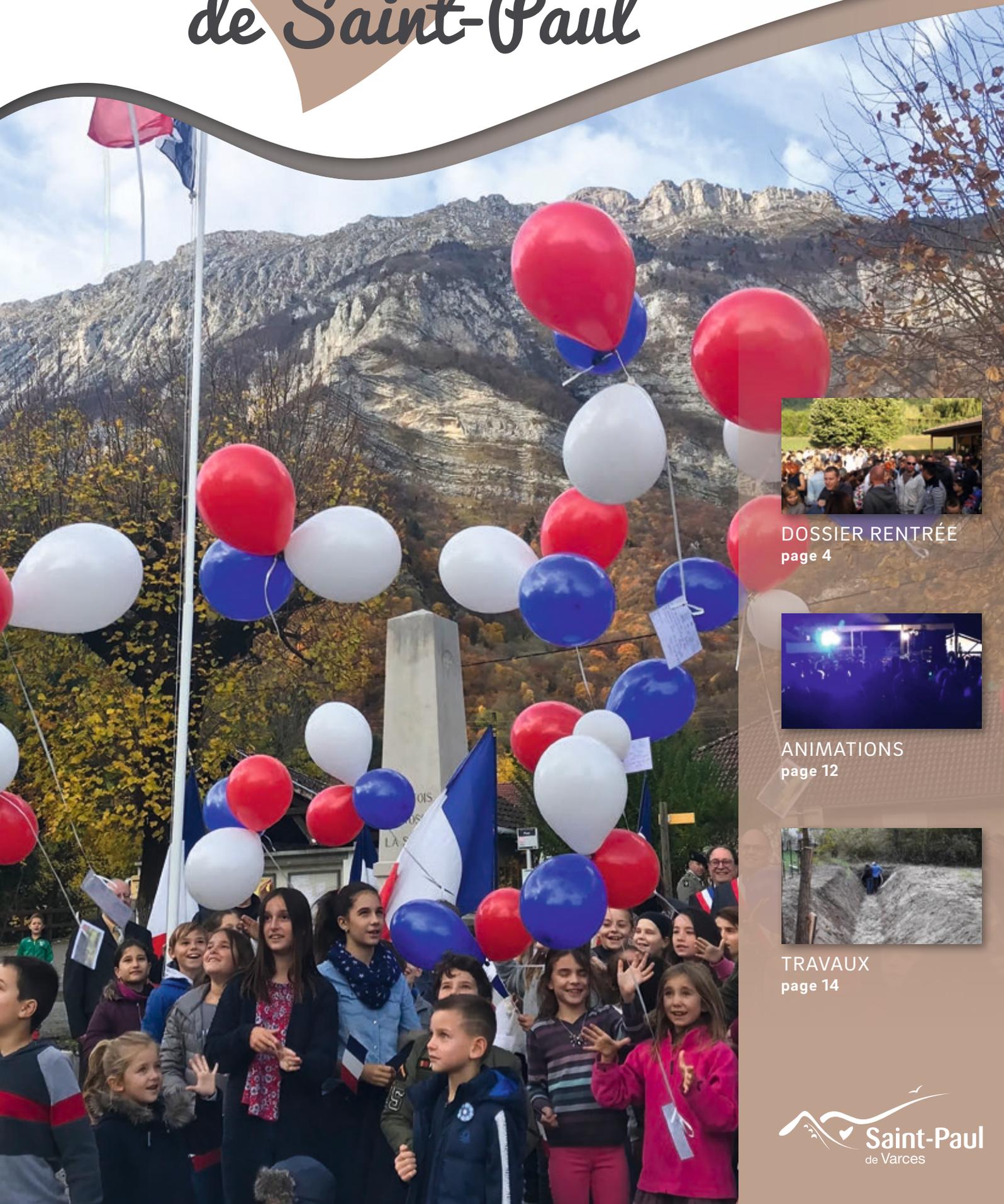


au cœur de Saint-Paul



DOSSIER RENTRÉE
page 4



ANIMATIONS
page 12



TRAVAUX
page 14

Le Conseil Municipal des Jeunes visite les Institutions françaises à Paris !

Pour clôturer en beauté leurs deux années de mandat et leur faire découvrir une partie des institutions de la République, la municipalité a organisé pour les jeunes élues du CMJ une visite à Paris cet été. Flora, Sarah, Céronne et Romane ont fait partie du voyage à Paris accompagnées par M^{mes} Isabelle Lordey (4^e Adjointe) et Flavie Bernard (Directrice Générale des Services).

Après un premier jour de visite de la capitale à pied et en Big Bus, les enfants étaient attendus pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat où les ont accueillis respectivement M^{me} Battistel, Députée de la circonscription, M^{me} Puissat et M. Savin, tous deux Sénateurs de l'Isère. Un grand merci à eux pour leur disponibilité et leurs explications ainsi qu'à M^{me} Cécile Curtet (2^e Adjointe), M. Le

Maire et M^{me} Martin-Grand (Vice-Présidente du Département) qui ont pu se joindre au groupe lors des visites des deux Assemblées.

Un beau séjour riche en couleurs, en émotions et en savoirs pour les jeunes du CMJ.



Sommaire

CMJ	p.2
ÉDITO	p.3
DOSSIER RENTRÉE	p.4
ACTUALITÉ	p.7
CCAS	p.8
ASSOCIATIONS	p.9
COMMÉMORATIONS	p.10
COMMERCES	p.11
ANIMATIONS	p.12
TRAVAUX	p.14
PROJETS	p.16
SERVICES PUBLICS	p.17
CARRÉ POLITIQUE	p.18
MÉTROPOLE	p.19
INFO PRATIQUES	p.20
ÉTAT CIVIL	p.20

Édito



Mes chers concitoyens,

La fin d'année 2018 et les fêtes de Noël approchent.

Ces derniers mois, de nombreux projets ont commencé ou ont été réalisés, conformément à ce que nous avons annoncé.

De bonnes conditions météorologiques ont permis une bonne avancée des travaux de la réhabilitation de la salle polyvalente, le terrain de football synthétique a été achevé cet été, les travaux de mises aux normes des bâtiments publics et de l'école sont en préparation, un plan de curages des ruisseaux et bassins de décantation a été effectué avant l'hiver... Avec l'aide de tous les agents des services communaux, nous sommes dans l'action pour que notre village soit un lieu où il fait bon vivre.

Sans oublier ses habitants ! Le CCAS, le service culturel, la bibliothèque et tous les agents travaillant pour la jeunesse (périscolaire, multi-accueil, ATSEM, cantine,...) s'appliquent à développer les services publics de la commune pour faciliter votre quotidien.

En cette fin d'année, nous avons également paré la commune de ses habits de fêtes en différents secteurs du village, afin que tout le monde profite de l'ambiance de Noël.

Et puis, autre sujet de satisfaction en ces temps agités, les moments de joie que nous avons pu partager avec vous. De la fête du 13 juillet au centenaire de la commémoration du 11 novembre 1918 avec la présence de nombreux enfants et parents à la cérémonie ; des soirées culturelles avec un public nombreux et enthousiaste, aux cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants ou des nouveau-nés, moments d'échanges privilégiés ; des activités du Local des Jeunes qui font le plein d'ados à la distribution des colis de Noël à nos anciens, à laquelle plus de 90 personnes ont participé dans la bonne humeur, notre village vit, se retrouve et partage de bons moments. Sachons-nous en réjouir !

2019 s'ouvrira bientôt à nous. D'autres travaux sont programmés, ainsi que quelques belles surprises et animations communales ou associatives. Pour que Saint-Paul de Varcis continue sur sa lancée et maintienne sa dynamique.

En attendant, savourons et profitons des dernières heures de cette année 2018. A quelques jours des fêtes de fin d'année, moment traditionnel de partage en famille et entre amis, je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de bonheur et de très belles fêtes.

Bien à vous,
David RICHARD
Votre Maire.

Une rentrée empreinte de changements



Directrice

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice du groupe scolaire, M^{me} Laurence Jacob, qui prend la direction de l'école par intérim.



10
classes



266
élèves

Quoi de neuf dans le pôle jeunesse ?

Depuis la rentrée 2018, pour permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et respecter les normes d'encadrement, l'équipe d'animation a été renforcée avec l'arrivée de deux nouvelles animatrices ; Aurélie Coillard, arrivée en septembre et Anaïs Malraison, qui rejoint l'équipe au début du mois de novembre. Ces animatrices polyvalentes travaillent auprès des enfants lors des temps

périscolaires, les mercredis et durant les vacances à l'Oxalis et au Local des Jeunes en fonction des besoins et des effectifs inscrits.

Depuis la rentrée scolaire, l'Oxalis dans son format centre de loisirs est ouvert le mercredi en journée de 8h à 18h. Il accueille les enfants soit en journée complète, soit le matin avec repas ou encore en après-midi sans repas, un horaire de transition unique ayant été mis en place entre les arrivées et les départs à 13h, afin de permettre une continuité des activités durant la journée. L'équipe propose par période des grandes thématiques déclinées tout au long des mercredis et alterne les matinées et après-midis sportifs ou manuels chaque semaine, afin que chacun puisse participer à l'une des activités selon sa présence dans la journée.

Une page Facebook a aussi été mise en place pour que les parents puissent suivre la journée de leurs enfants en découvrant les activités réalisées.

Du côté de la cantine, pour pouvoir accueillir le plus grand nombre d'enfants, le service a été organisé sur deux salles. Dans la grande salle de restauration scolaire, deux services sont organisés, d'abord pour les CP/CE1/CE2 et les grandes sections d'une classe de maternelle pour qui deux agents sont mobilisés spécifiquement, afin qu'ils commencent à prendre l'habitude de manger avec les plus grands. Puis les CE2/CM1/CM2 au deuxième service. En parallèle, dans la salle de restauration baptisée Oxa 2, un seul service est organisé rassemblant les PS, MS et une classe de grande section, en compagnie des ATSEM.



Découverte des aurores boréales et de l'histoire du système solaire à l'école



La programmation culturelle de la municipalité est aussi à destination des enfants de la commune. Ainsi, 6 classes du groupe scolaire des Épis d'or ont rencontré les photographes Florian et Thibault qui exposaient leurs photos des aurores boréales, souvenirs de leurs voyages en Norvège et en Islande, en salle du

conseil municipal. Un beau moment d'échanges avec des enfants curieux. En prolongement de cette thématique, les enfants ont aussi assisté à une conférence de l'astrophysicien Jean Lilensten sur le système solaire, les champs magnétiques, et ainsi découvrir comment scientifiquement naissent les aurores boréales.

Des vacances bien remplies pour les jeunes

À l'Oxalis, les enfants ont pu profiter d'un programme combinant jeux sportifs et activités manuelles. Côté sorties, nouveauté sur ces vacances, les grands ont apprécié d'aller « entre grands » aux Cuves de Sassenage. Profitant d'une formule spéciale Halloween, les petits ont quant à eux adoré le Festival du Film d'Animation de Vizille, où ils ont pu profiter d'une séance de cinéma.

Au Local des Jeunes, les activités ont affiché complet durant ces vacances, avec 16 ados lors des sorties et 24 présents lors des activités sur place. Entre autres, ils ont pu découvrir la speed luge à Autrans, l'Archery Bump, la Spéléo dans les cuves de Sassenage, l'Escape Game, le parc Walibi mais aussi un Cluedo géant au cœur de Saint-Paul de Varces ainsi qu'une soirée Halloween mémorable... ou plutôt effrayante !

Depuis la rentrée, 30 adolescents se sont inscrits au Local et participent ainsi régulièrement aux activités. Le séjour de l'été prochain a aussi été évoqué avec les ados, l'objectif étant de les faire participer à l'organisation du séjour. Le séjour finalisé sera proposé début janvier aux jeunes, avec un effectif de 15 places.



La question : pourquoi ne peut-on pas ouvrir le périscolaire plus tôt le matin ?

En 2015 et 2016, la municipalité, aux côtés des parents d'élève et de la Directrice, s'est battue pour éviter la fermeture d'une classe sur le groupe scolaire. Mais dès l'année suivante, en juin 2017 le groupe scolaire s'est vu attribuer une classe supplémentaire, portant l'école à 10 classes. Cette augmentation du nombre d'enfants s'est répercutée sur les services périscolaires et de

cantine, de plus en plus d'enfants fréquentant les services communaux. La municipalité a tout mis en œuvre pour accueillir tous les enfants, créant une deuxième salle de restauration ainsi qu'un lieu pour l'accueil périscolaire. Des agents ont été recrutés pour répondre aux taux d'encadrement exigés par les services de l'État. C'est cette priorité qui a été choisie par rapport à l'extension du périscolaire

du matin. Cela n'obère toutefois pas l'avenir ; les services communaux étudient la possibilité d'augmenter ces horaires d'accueil dans un proche avenir, en tenant compte de tous les paramètres légaux, de la logistique, des ressources humaines et financières associées. En effet, ouvrir plus tôt le service périscolaire signifie augmenter encore la masse salariale afin d'assurer l'encadrement.

Un programme de rénovation important !



Construits en 1991 avec les techniques de l'école, les bâtiments de l'époque ont malheureusement été très mal entretenus pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, pour répondre aux normes de sécurité, pérenniser ce bâtiment et offrir aux élèves et aux enseignants de meilleures conditions de travail, de nombreux travaux sont nécessaires.



D'abord des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Cette obligation légale devrait être réalisée au cours du premier trimestre 2019. Les travaux nécessaires concernent princi-

palement des rampes d'accès et quelques adaptations mineures à l'intérieur des bâtiments.

Ensuite des travaux de remise aux normes de sécurité incendie. Depuis son ouverture, l'école n'a en effet jamais obtenu de certificat du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Un programme de diagnostic et de définition des travaux a été lancé, et nous espérons pouvoir commencer une première phase de travaux en 2019. Au quotidien, nous rencontrons aussi des signes de fatigue du bâtiment. De nombreux travaux ont été entrepris pour rénover le système de chauffage depuis 2 ans, recâbler l'école au niveau informatique, rénover des salles de classe ainsi que le local de l'Oxalis, remplacer du matériel (tables, chaises, vidéo-projecteurs...), ouvrir une salle de restauration annexe pour accueillir un nombre croissant d'enfants le midi, et de nombreux menus travaux sont entrepris tout au long de l'année. Une fuite d'eau récente a également été repérée et réparée. Le bout de canalisation qui a été remplacé a montré dans quel état se trouvait le réseau d'eau de l'école (voir photo). Il faudra penser là aussi à effectuer des travaux d'ampleur.



La municipalité est pleinement consciente des travaux à entreprendre pour entretenir et améliorer un équipement qui n'a pas reçu les soins nécessaires pendant de nombreuses années. Les actions sont en place et nous comptons bien redonner tout son attrait à notre école.

Un projet de rénovation et d'extension pour le multi-accueil

Le multi-accueil Les Mini-Loulous n'est plus conforme aux dernières normes d'accueil de la petite enfance. De nombreuses adaptations sont nécessaires, et un agrandissement de la capacité d'accueil serait bienvenu pour pouvoir répondre à la demande croissante des habitants.

Un projet d'étude a donc été engagé pour répondre à ces nouvelles normes et agrandir de quelques places la capacité d'accueil, tout en maintenant la structure dans le même bâtiment. Des données plus précises seront transmises à la municipalité par le bureau d'étude, qui permettront de chiffrer le projet et nous l'espérons, de le mettre en œuvre au plus vite.

Diagnostic amiante

Un diagnostic amiante doit être normalement mis à disposition de la direction de l'école. Nous avons découvert au début de l'année 2018 qu'il n'avait jamais été réalisé. Afin de revenir dans le cadre légal et d'apaiser toute crainte des parents d'élèves, la municipalité a mandaté début septembre la société Alpes Contrôles pour effectuer un diagnostic amiante précis dans les locaux du groupe scolaire « les Épis d'or ». Le rapport final a conclu à l'absence de matériaux et de produits contenant de l'amiante. En toute transparence, la municipalité a informé et a envoyé une copie de ce rapport d'importance à l'association des parents d'élèves, à la Directrice ainsi qu'à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Risques industriels majeurs : tous concernés



L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les cinq ans, une information doit être réalisée dans les communes situées à proximité des sites susceptibles de présenter des risques industriels majeurs.

C'est dans ce cadre que débute à l'automne 2018 la campagne régionale d'information des populations susceptibles d'être exposées à des risques industriels majeurs. La campagne concerne 122 établissements industriels et 410 communes, soit plus de 2,7 millions de personnes sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre commune est concernée par les risques industriels majeurs générés par la plateforme chimique de Pont-de-Claix. Pour connaître les risques, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez attentivement la brochure qui vous est distribuée avec ce bulletin municipal. Les consignes préconisées sont faciles à retenir. **Conservez ce document et placez le magnet sur votre réfrigérateur pour que tous les membres de votre famille connaissent les bons réflexes. Et n'hésitez pas à en parler autour de vous !**



Déneigement

Pour un déneigement efficace, attention au stationnement !

La période hivernale arrive et avec elle les risques de chutes de neige. Afin de faciliter les opérations de déneigement, merci de bien penser à **NE PAS LAISSER** les véhicules sur les abords de voirie lors des alertes météo.



Transports

Pour tous ceux qui prennent les transports en commun à St-Paul, découvrez la rubrique TRANSPORTS sur notre site internet. Retrouvez à partir du site internet de la commune tous les principaux liens sur les transports organisés par le SMTC ainsi que des informations pratiques de dernière minute, sur les lignes 46, 25 et 26, les lignes pour les collégiens (Collèges de Varcès et VIF) et les Lycées de Grenoble.



www.saintpauldevarces.fr/cadre-de-vie/infrastructures/transports

SEMITAG

- **Déposer une réclamation, faire part d'une suggestion, participer au panel TAG, connaître les contacts utiles :**
www.tag.fr/73-des-choses-a-nous-dire.htm
- **Tarifs :** www.tag.fr/28-tarifs.htm
- **Tag&Car :** découvrez toutes les solutions pour combiner efficacement le réseau TAG et les autres modes de transport.
www.tag.fr/113-tag-multimodalite.htm

Bienvenue aux nouveau-nés

C'est toujours avec le même plaisir que l'équipe du CCAS et les élus ont accueilli en mairie, samedi 6 octobre, les 11 nouveau-nés Saint-Pognards de juin à octobre entourés de leur famille.

A l'occasion de leur naissance il leur a été offert de la part du CCAS un petit cadeau tout doux. Ce moment d'échange et de convivialité autour d'un buffet est toujours vivement apprécié par chacun.

Le prochain rendez-vous aura lieu au printemps 2019.



Remise des colis de Noël

Évènement devenu incontournable en fin d'année, les colis de Noël destinés aux anciens ont été remis le 7 décembre, lors d'une cérémonie conviviale autour d'un cocktail dînatoire.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu se joindre à cette soirée, la récupération des colis se fait en mairie, sur simple demande, pendant les heures d'ouverture.

Des aînés dynamiques



SAMEDI 13 OCTOBRE CHANTS AU CLUB DES MUGUETS

C'est en cette belle journée que le club des muguets et la chorale de Saint-Paul de Varcès "Au fil du temps" se sont donnés rendez-vous pour une après-midi chansons.

La chorale a tout d'abord interprété quelques chants de leur répertoire, puis tous ont pu chanter quelques mélodies d'autrefois : la Bohémienne, la Révolte des joujoux...

Les choristes et le chef de chœur, très sensibles à cet échange, ont partagé le "goûter maison" avec les membres du club dans une ambiance agréable et complice.

DIMANCHE 14 OCTOBRE EXPOSITION FLORALE

Le club des Muguets de Saint-Paul de Varcès a organisé une exposition florale le dimanche 14 octobre dans la salle du club.

Cette activité a permis à certains membres de se retrouver autour des fleurs d'automne et de passer un très bon moment de créativité et d'échanges.

La prochaine exposition florale, sur le thème du Japon, aura lieu au printemps 2019.



LE SAVIEZ-VOUS ?



LOGEMENTS COMMUNAUX. COMMENT SONT-ILS ATTRIBUÉS ?

La commune de Saint-Paul de Varces possède dans son patrimoine à la fois des logements communaux, au nombre de 12 (4 dans l'ancienne mairie et 8 dans un bâtiment des Tapaux), et des locaux commerciaux (7) qui sont loués en attendant leur vente à terme.

Pour les logements, lorsqu'un locataire annonce son départ à la mairie, plusieurs actions sont menées. Une visite de l'appartement est effectuée pour évaluer et réaliser les travaux nécessaires avant une nouvelle location, et une annonce est passée via le panneau lumineux, le site internet de la commune et parfois aussi le site internet le Bon Coin. Des créneaux horaires de visite sont alors programmés afin que les personnes intéressées puissent venir visiter.

Ensuite, suivant la volonté de la municipalité, les démarches sont les mêmes pour tous. Un dossier de candidature standard est à déposer en mairie ou par mail avant une date limite définie à l'avance. Ces dossiers sont étudiés par le CCAS, qui décide de l'attribution du logement, sachant que les dossiers sont présentés de manière anonyme.

L'UMAC fait peau neuve !

Une nouvelle association de l'UMAC a été récemment créée, après des mouvements importants au niveau national sur les associations d'anciens combattants. Le Président de l'association qui couvre Varces Allières et Risset et Saint-Paul de Varces est M. Gilbert REVOL. M. Pierre ESCALIER, portedrapeau de l'ancienne section de Saint-Paul, prend une vice-présidence de l'association. Nous leur souhaitons beaucoup de succès et de continuer longtemps à entretenir avec nous le devoir de mémoire.

CARTE DU COMBATTANT EN ALGÉRIE (1962 - 1964)



Le gouvernement a décidé d'accorder la carte du combattant et ses avantages aux soldats déployés en Algérie après la fin de la guerre, entre 1962 et 1964. Les militaires présents en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, après les accords d'Evian qui ont mis fin à la guerre, vont désormais bénéficier de la carte du combattant.

Le bureau de l'UMAC souhaite recenser les personnes de la commune, susceptibles de bénéficier de cette mesure.

Contact : gilbert.revol@orange.fr
Tel 04 76 98 65 68

Associations : la municipalité à l'écoute !

La commune de Saint-Paul de Varces a adopté depuis son arrivée une politique volontariste de soutien des associations de la commune au quotidien, car elles sont sources de vitalité du village. Un service leur est dédié en mairie, leur permettant d'avoir un interlocuteur direct pour leur communication, via le site internet, les communications papier ou le panneau lumineux, les prêts de matériels, de salles... Des événements conjoints sont aussi proposés, par exemple l'organisation des buvettes des événements municipaux pour trouver une source de financement avec les bénéficiaires réalisés. Les associations ont aussi été impliquées dans le projet de rénovation de la salle polyvalente et la création des nouvelles salles communales intégrées au projet.

Ainsi, ce sont plus d'une trentaine d'associations sportives et culturelles qui sont présentes aujourd'hui sur la commune.

La municipalité renforce aussi ce soutien par une possibilité d'octroi de subvention pour des projets conduits par les associations. A ce titre, un tout nouveau dossier de demande de subvention a été voté lors du dernier conseil municipal afin de standardiser la procédure. Ce dossier permet aux associations de connaître les pièces demandées et les règles de la commune pour l'octroi des subventions. Il est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Un centenaire remarquable !

En cette année de centenaire de la signature de l'armistice de la Grande Guerre, la municipalité avait décidé, en collaboration avec l'association des anciens combattants, d'apporter une attention encore plus particulière aux commémorations du 11 novembre.

« On ne peut exprimer ce qu'ont pu ressentir nos arrière-grands-parents durant ces mois de guerre, ni la souffrance de ces hommes. »

Sur demande de la municipalité, et grâce à l'implication de la Directrice de l'école M^{me} Jacob, ainsi que des professeurs des classes, les enfants du cycle 3 sont en effet venus, nombreux, participer à la cérémonie et chanter la Marseillaise. Quelle plus belle incarnation du devoir de mémoire que cette participation des enfants à cette cérémonie aux côtés des anciens combattants ? L'enthousiasme de la jeunesse et surtout

ce chœur d'enfants ont apporté beaucoup d'émotions à ce moment d'histoire.

Ce centenaire était aussi une belle occasion pour la municipalité de remettre à l'association des Anciens Combattants, un drapeau tout neuf au nom de l'UMAC Saint-Paul de Varces, offert par la municipalité pour remplacer l'ancien drapeau très abîmé. Remis avec émotion par M. le Maire à M. Pierre Escalier, vice-président de l'association mais surtout porte-drapeau pendant 17 ans, il l'a ensuite remis à Mme Capuzzi, qui l'a remplacé dans cette fonction. Tout un symbole.

La sonnerie des cloches à la volée et surtout le lâcher des 100 ballons en hommage aux morts de St-Paul pendant la 1^{re} guerre mondiale ont aussi donné une saveur particulière à ce 11 novembre.

De l'avis de tous, ce fût une très belle cérémonie. Merci à tous de votre présence.



Des nouvelles des ballons !



Nous avons reçu, en mairie le 19 novembre un courrier de Niedergesteln, petit village du canton du Valais en Suisse, assez semblable

à Saint-Paul de Varces. Un couple a trouvé la carte et le ballon à 16h30 le 11 novembre, soit moins de 5h après l'envol des ballons.

Localité exacte :

3942 Niedergesteln
Valais (Suisse)



Nous remercions ce couple de Suisses, non francophones, pour le retour de courrier en mairie et le petit mot qu'ils nous ont envoyé, notamment sur l'importance et la nécessité de la paix en Europe.



Nous avons trouvé cette carte le 11/11/2018 à 16h30. Les ballons ont lentement coulé devant nos yeux du ciel.

C'est bien de penser à Marius et à ses camarades. Espérons que nous aurons la paix dans le monde à l'avenir.

Nous ne parlons pas français, ces lignes ont été traduites par Google. Nous vous souhaitons tout le meilleur à Saint-Paul de Varces et beaucoup de salutations.

*Thomas Amacker
Glismattenstrasse 2
3902 Glis
Valais (Suisse)*

Un nouveau « Food Truck » sur la commune



Depuis le 5 novembre dernier, vous avez sûrement aperçu le soir sur la place de l'Église la présence d'une caravane rouge. Il s'agit du « Refuge des délices », le nouveau Food Truck (camion-restaurant) de la commune, qui a pris la place de Kev Pizza.

Proposant une carte variée mais aussi des plats à emporter, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village et beaucoup de succès auprès des habitants.

Places de stationnement aux Tapaux : du civisme et du bon sens !

Une mini polémique a été déclenchée à la suite de la pose de panneaux d'interdiction de stationner sur la route du Vercors aux Tapaux. Quelques explications : Cette interdiction de stationner a été rendue nécessaire par le manque de civisme de certains particuliers ou professionnels qui avaient pris l'habi-

tude de stationner leur véhicule sur le bord de cette voirie toute la nuit/ le week-end. Pour des raisons de voisinage (certains riverains ne pouvaient plus sortir correctement de chez eux) et de sécurité (manque de visibilité et de place pour le passage de véhicules de secours), le Maire a dû prendre un arrêté pour interdire ce stationnement des deux côtés de la voie.



Ouverture d'un débit de tabac

La Direction Régionale des Douanes et de Droits Indirects a lancé le 1^{er} semestre 2018 sur notre commune un appel à candidature pour la gérance d'un débit de tabac. Seul candidat déclaré, le commerce Vival a remporté l'appel à candidature. Depuis la rentrée, le Vival offre donc de nouveaux services réglementés. Ces nouvelles activités sont autorisées dans le cadre de la gérance d'un débit de tabac et il est donc possible aux consommateurs de s'approvisionner localement. Rappelons que vous pouvez aussi affranchir vos courriers ou payer une amende par timbre fiscal auprès de M. et M^{me} Liprandi dans leur commerce.



Les véhicules qui resteront donc stationnés longtemps à cet endroit s'exposent à une verbalisation. Pour autant, nous sommes bien conscients du manque de places de parking à côté des commerces, du fait de la conception même de cette zone, bien avant notre arrivée, et de la réticence de certains habitants à utiliser leurs parkings souvent inondés en sous-sol. Pour ces raisons, le stationnement minute permettant d'aller acheter quelques courses chez les commerçants sera toléré, notamment le week-end (s'il n'est pas anarchique et ne gêne pas les riverains et autres automobilistes). Nous espérons que tous feront preuve de civisme, de bon sens et d'attention pour maintenir dans cette zone un partage sécurisé de la voirie et le respect des riverains.

RÉUNION NOUVEAUX ARRIVANTS
23 NOVEMBRE



SPECTACLE ÉCOLE
8 NOVEMBRE



PROJECTION FILM « LA TERRE
VU DU CŒUR » 9 NOVEMBRE

SOIRÉE 13 JUILLET



FORUM DES ASSOCIATIONS
13 SEPTEMBRE



UT4M
AOÛT



FÊTE DE LA MUSIQUE 21 JUIN



Samedi 19 janvier, rendez-vous en bibliothèque et en pyjama !

Cette animation, proposée par le Ministère de la Culture, est une première pour notre commune !

Le samedi 19 janvier, pour les enfants de CE1 à CM2, rendez-vous en bibliothèque et en pyjama !

- 18h00 Grand jeu d'énigmes pour les enfants de CE1 à CM2
- 19h30 Apéritif lecture avec les Petits Champions de la Lecture
- 20h15 Cinéma surprise, diffusion d'un film familial

Petits champions de la lecture

VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER EN BIBLIOTHÈQUE

Cette année encore, et dans une logique de soutien au développement de la lecture publique, 10 enfants de CM2 inscrits au concours national de lecture à voix haute vont offrir au public une lecture de 3 minutes chacun. Le jury désignera le gagnant qui représentera notre commune à la finale départementale. Eléana, lauréate en 2017 sera la Marraïne de cette nouvelle édition.

Mois du japon

Dans le cadre de l'année du Japon proposée par le Département de l'Isère, et en partenariat avec les étudiants de l'IUT « Métiers du livre » qui collaborent avec la bibliothèque municipale depuis quelques mois, la municipalité proposera des animations sur la culture japonaise, en collaboration avec des associations. Voici le planning prévisionnel, des animations ou des dates étant susceptibles d'évoluer.

Dès les vacances de février

- 18, 19, 20 février : Ateliers créatifs avec Arts Couleurs et Créations pour les 3/11 ans et les ados/adultes : encre de Chine et bambou, sable de couleurs, collage
- 19 février : Ateliers mangas pour enfants et ados
- 20 février : Ateliers Origami avec la Passion du Bois
- 27 février : Ateliers Réalisation de mobiles en origami

En mars

- Jeudi 7 mars : Cercle de lecture adulte spécial littérature japonaise
- Vendredi 8 mars : Inauguration du mois du Japon et vernissage exposition photographies, sculptures, aquarelles et lecture
- Samedi 9 mars : Démonstration d'arts martiaux et concert de tambours japonais (taiko) avec Wadaïko Makoto
- Du 9 au 29 mars : Exposition photographies Temples & jardins, aquarelles, sculptures et carnets de voyages
- Mercredi 13 mars : Atelier encre de chine et collage avec Arts Couleurs et Créations
- Vendredi 15 mars : Atelier Ikébana avec Le Club des Muguets
- Samedi 16 mars : Atelier sérigraphie avec Atelier Kodama et atelier Ikébana avec Floriscola
- Samedi 16 mars : Repas japonais avec Maki&Co et soirée cinéma d'animation
- Mercredi 20 mars : Atelier création de marque-pages

Agenda

DÉCEMBRE 2018

- Samedi 15 :
Marché de Noël 10h à 16h30 place église
- Vendredi 21 :
Spectacle offert aux élèves
« Le Noël de Yétou »

JANVIER 2019

- Vendredi 11 : Club lecture Junior
- Samedi 19 :
Vœux du maire
Nuit de la lecture
- Vendredi 25 : Goûter des Rois

FÉVRIER 2019

- Vendredi 1^{er} :
Finale Petits champions de la lecture
- Vendredi 8 : Théâtre d'impro
- Vendredi 15 : Club lecture Junior
- Du 18 au 20 février :
Stages Arts Couleurs et Créations
- Du 18 au 22 février
Stages Body danse et Lulu Larme
- Mardi 19 : Ateliers mangas
- Mercredi 20 :
Ateliers origami Passion du Bois
- Mercredi 27 :
Ateliers mobiles en origami

19 JANVIER 2019 Vœux à la population



Comme chaque année, tous les St Pognards sont cordialement invités à la cérémonie des Vœux du Maire et de son équipe à la population, qui aura lieu le 19 janvier 2019 à 11h en salle du conseil.



UNE IDÉE CADEAU ORIGINALE !

Le saviez-vous ? Vous pouvez offrir une année de lecture à la bibliothèque de Saint-Paul de Varcès, des abonnements sous forme de bons cadeaux étant disponibles en bibliothèque.

Réalisations de ces derniers mois par les services techniques



Le local poubelle des Pléiades, inutilisé, a été transformé en massif de fleurs.



Curages



▲ Pose des décorations de Noël, création électrique au rond point de l'école, notamment pour les illuminations de Noël

▼ Pose du portail du nouveau cimetière



▼ Changement de priorité au chemin de l'Alphabet pour faciliter la circulation à l'école aux heures d'entrée et de sortie

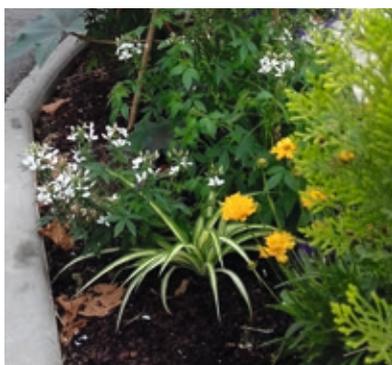
Travaux sur le pont du Batou



Fleurissement : que deviennent les fleurs et plantes des massifs en hiver ?

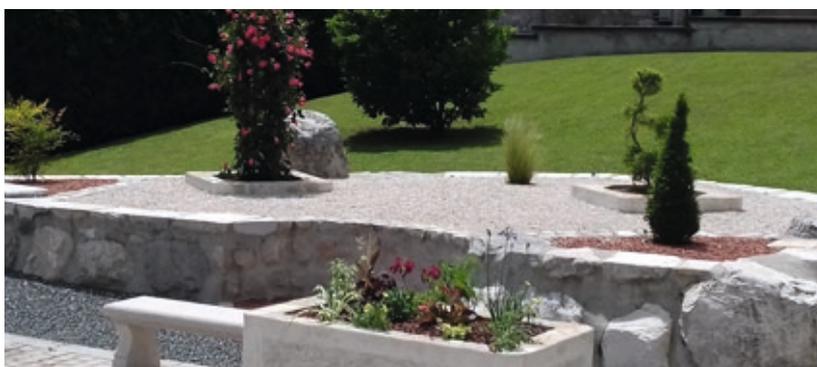
Sur l'ensemble des végétaux achetés en 2018 pour les massifs de la commune, les petits arbustes (prunus, nandina) ainsi que les graminées et grandes plantes vivaces (pennissetum, phorniums) sont laissés en place dans les massifs, ces variétés étant résistantes au froid de l'hiver. Les végétaux gélifs et imposants (bananiers, dahlias,

cannas, dipladénias et papyrus) ont été mis en hivernage au lycée horticole de Claix, les élèves ayant la possibilité d'étudier les principes de l'hivernage de ces grands végétaux. Grâce à ce partenariat, la commune achète aussi des plantes et fleurs au lycée durant l'année.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les plantes annuelles, fleurissant une seule saison, ne représentent que 20% des achats du fleurissement de l'été.



Entretien des abords de la commune : nous sommes tous concernés !

Afin de faciliter à la fois les opérations de ramassage des poubelles, les opérations de déneigement, mais aussi simplement pour assurer la sécurité des promeneurs et des piétons, la municipalité a demandé à certains habitants de bien vouloir tailler leurs haies aux abords des

voies et des trottoirs. Nous tenons à remercier très chaleureusement tous ceux qui ont répondu positivement à cette demande et taillé leurs haies.

Pour la sécurité de tous, et notamment de nos enfants, merci à vous !



Inauguration du terrain synthétique de foot

Réalisé pendant l'été et le mois de septembre, le nouveau terrain de football synthétique est désormais terminé. Utilisé depuis la rentrée par le club de l'USSPV, il a été inauguré officiellement le samedi 17 novembre de la meilleure des manières, avec une victoire de l'équipe U11 de l'USSPV 4 à 3 contre

l'équipe de Claix en match amical organisé pour l'occasion. Le terrain et ses équipements utilisent des technologies modernes. Le projet aura coûté 160 000 € HT. Des demandes de subventions ont été effectuées auprès de la Fédération Française de Football et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fibre optique

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE CONTINUE !

Orange nous a confirmé que près de 100 foyers seraient directement raccordés/raccordables à la fin de l'année 2018. Les zones géographiques concernées ne nous ont pas été communiquées, mais il est vraisemblable que les premiers raccordés seront les habitants situés à proximité des 3 armoires de raccordement déjà installées.

Par ailleurs, les deux dernières armoires de raccordement situées au Meinget et au lotissement du Moulin doivent également être installées avant la fin de l'année.

Le calendrier ultérieur de déploiement vise à raccorder 45 à 50% des foyers à la fin 2019, et le reste de la population en 2020. Une réunion publique d'information technique sur le déploiement sera organisée pendant le premier semestre 2019 afin de répondre précisément aux questions des habitants.

Salle polyvalente : le chantier avance bien

Le chantier de la réhabilitation de la salle polyvalente avance bien ! Le premier niveau des extensions a déjà été construit et la salle principale sera bientôt hors d'eau, la toiture ayant été posée. Le calendrier des travaux est, pour le moment, tenu. Côté subventions, suite aux différentes demandes effectuées auprès des partenaires des collectivités locales, le projet de la commune a reçu un très bon accueil. Le montant total de subventions est de **836 875 €**, soit 37% du montant total HT du

projet. C'est bien au-delà de nos espérances initiales et en tout état de cause un succès remarquable.

PRÉPAREZ-VOUS !

Au cours du premier trimestre 2019, en fonction de l'avancement des travaux, la municipalité organisera une visite de chantier ouverte aux habitants, sur inscription pour respecter les règles de sécurité du chantier. La date exacte sera communiquée dès que possible via le site internet et le panneau lumineux.



SUBVENTIONS ACCORDÉES

500 000 €
du Département
de l'Isère



200 000 €
de l'État via la
Préfecture de
l'Isère

129 360 €
de la Région
Auvergne-
Rhône-Alpes



7 515 €
de Grenoble
Alpes
Métropole

Départ en retraite de Brigitte Cimma

Après 13 années passées à l'accueil de la mairie en tant que secrétaire de mairie, M^{me} Brigitte Cimma a pris sa retraite. Souvent le premier contact entre la municipalité et les habitants, beaucoup se souviendront de sa bonne humeur et de sa volonté de rendre service à tous.

Nous lui souhaitons une excellente retraite, qu'elle profite de cette nouvelle vie après avoir passé tant d'années au service des autres.



Un nouveau standard téléphonique à la mairie

Depuis cet été, dans un souci de rationalisation des contrats et de modernisation de l'infrastructure téléphonique, la mairie s'est dotée d'un nouveau standard téléphonique. Désormais, lors de votre appel, vous pouvez être directement mis en relation avec le service de votre choix, afin de raccourcir les délais d'attente et le nombre d'interlocuteurs.

Démarches administratives – prenez rendez-vous !

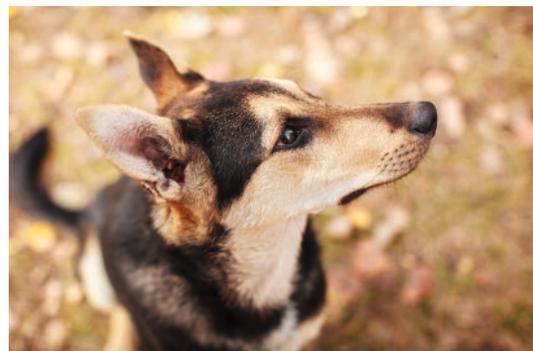
Afin de répondre au mieux aux demandes des habitants tout en s'affranchissant au maximum des horaires d'ouverture de la mairie, il vous est désormais possible de prendre rendez-vous pour effectuer les démarches suivantes en mairie : dépôt des dossiers de mariage/Pacs, recensement militaire, achat de concession au cimetière, reconnaissance avant naissance. Vous pouvez contacter l'accueil de la mairie pour plus de renseignements.

Le site internet est par ailleurs en cours d'actualisation. Vous pourrez y retrouver, de manière rapide, tous les documents vous permettant d'effectuer vos démarches utiles.

Sécurité / chiens errants

Depuis quelques temps, promeneurs et habitants ont pu avoir quelques frayeurs lors de rencontres avec des chiens promenés non tenus en laisse. Nous vous rappelons que pour la sécurité de tous, il est important que les animaux soient promenés sur l'espace public en laisse.

La gendarmerie a aussi été dans l'obligation d'intervenir suite à des signalements de chiens errants dans le village. Il est important de rappeler que les propriétaires de chiens doivent les tenir dans un espace privé pour éviter qu'ils ne s'échappent des propriétés. Le cas échéant, il est de la responsabilité du Maire d'intervenir afin d'éviter tout trouble à l'ordre public.



Collecte des déchets

Que vous soyez un particulier, un professionnel, un bailleur ou une association, la Métropole met gratuitement à votre disposition des bacs de collecte des déchets, des composteurs et lombricomposteurs.

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.lametro.fr/40-je-m-equipe.htm> ou en appelant le 0800 50 00 27 (appel et service gratuits à partir d'un poste fixe, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h).

Les 4 élus d'opposition et l'Association « Saint-Paul Ensemble pour Demain » ont souhaité réagir à l'article paru dans le bulletin municipal n°8 et exercer leur droit de réponse :

8+4=12

Oui, M. le Maire, vos oppositions n'hésitent pas, quand elles le jugent nécessaire, à déposer des recours pour faire corriger l'irrégularité voire l'illégalité de nombreuses décisions ou pour en faire infléchir d'autres qui leur semblent contraires à l'intérêt public.

Vous semblez ne pas savoir que l'objectif d'un recours gracieux est de proposer à une commune de revenir sur ses décisions de manière amiable, sans attendre la décision d'un juge ou l'intervention d'un avocat.

Mais face à votre manque criant de transparence et au dédain affiché face aux demandes et propositions de vos oppositions, ne vous étonnez pas de l'escalade que vous provoquez.

Ainsi, depuis 2014, huit recours gracieux ont été lancés, dont quatre ont évolué en recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, contre :

- En 2015, la procédure de « révision allégée du PLU », illégale et inadaptée à vos objectifs
- Le refus de la présence d'un élu de l'opposition au sein du conseil d'administration du CCAS ? pourtant inscrite dans la loi.
- Une erreur, pourtant minime, dans le budget municipal, mais écartée d'un revers de main par l'équipe municipale. Sa correction a nécessité un recours et une injonction du Préfet.
- L'interdiction d'utiliser le skate-park et le champ de bosses par les enfants du village.
- La désaffectation du Chemin du Moulin avant sa vente, et le risque de détérioration de la zone humide du Meinget.
- La vente d'un local commercial, dont le prix était inférieur à l'évaluation des Domaines.
- Les modalités d'attribution des terrains du Villarey, sans délibération du Conseil Municipal et donc en toute illégalité.

• Le sous-dimensionnement des places de parking par rapport à la capacité théorique de la salle polyvalente rénovée. (cette action, non suspensive, a été rejetée pour défaut dans la procédure).

Vous vous plaignez des coûts que ces recours génèrent. Avez-vous oublié la procédure contre la modification du POS, et donc in fine le projet du Villarey, à laquelle vous et d'autres membres de votre majorité au Conseil Municipal avez participé ? Ce recours a beaucoup plus coûté à la commune, que ce soit en frais juridiques mais également en études techniques, réalisées, payées, et devenue inutiles.

Oui M. le Maire, vos oppositions continueront d'exercer leur droit pour la défense de l'intérêt général et vous invitent à « apprendre à écouter », ce qui devrait être la qualité première du premier magistrat de la commune.

François DIAZ

Pour les conseillers municipaux d'opposition

Laurent PICHON

Pour l'association « Saint-Paul Ensemble pour Demain »

Carré politique

L'opposition nous conseille donc d'« apprendre à écouter », puisque selon son mode de fonctionnement et comme l'a déjà dit M. Pichon en conseil municipal, elle souhaite que l'on travaille ensemble mais « à ses conditions ». Mais en démocratie, c'est l'équipe qui a remporté le plus de suffrages qui forme une majorité et conduit les projets qu'elle a proposés aux électeurs, et sur lesquels elle s'est engagée. N'oublions pas non plus qu'un recours amiable est une demande, qui n'a pas vocation à être automatiquement acceptée, et que, s'il est important d'écouter, il est primordial de prendre in fine les bonnes décisions... Sans polémiquer plus avant, relevons quand même que

- Les « irrégularités ou illégalités de nos décisions » restent à prouver et nous attendons sereinement les verdicts du Tribunal Administratif (pour la procé-

dure de révision du PLU, la vente du local commercial et l'attribution des terrains du Villarey). Il ne suffit pas d'affirmer pour avoir raison...

- Le recours de l'opposition sur le permis de construire de la salle polyvalente a été rejeté par le Tribunal car l'opposition n'a pas fourni les documents qu'il lui demandait... (pourquoi, dès lors, avoir fait un recours ?...)
- Il n'y a jamais eu d'injonction du Préfet concernant le budget municipal mais simplement une demande de précisions pour corriger une erreur effectivement mineure, comme l'indique l'opposition, mais pour laquelle elle a remué ciel et terre...
- Enfin, M. Diaz ne mentionne pas sa dernière tentative de recours auprès de la Préfecture de l'Isère au sujet de prétendues irrégularités dans le vote du budget 2018, de la non couver-

ture du capital de la dette, des doutes sur la sincérité du budget présenté, notamment au regard des subventions d'investissement, et du fait que le budget n'aurait pas été voté chapitre par chapitre. Cette tentative a fait chou blanc ! Le Bureau du conseil et des contrôles budgétaires de la Préfecture a en effet analysé tous les documents fournis pour répondre à ces observations et a conclu à la sincérité de l'équilibre budgétaire présenté, au vote conformément aux textes de loi, et à la mauvaise interprétation par l'opposition des ressources propres de la section d'investissement...

Nous ferons le point au fur et à mesure des décisions du Tribunal Administratif pour rendre compte de l'issue de ces contentieux et rassurer nos concitoyens sur notre bonne gestion de la commune.

Projet(s) métropolitain(s) – Le Match !

L'exécutif de la Métropole a engagé il y a plusieurs mois une démarche pour élaborer le Projet Métropolitain, qui devait servir de fil rouge à son action et définir les contours de notre Métropole à l'horizon 2030. Les élus du groupe d'opposition « Métropole d'Avenir » à la Métro, dont nous faisons partie, ont participé aux différents groupes de travail relatifs à l'élaboration de ce projet, à l'invitation de la majorité. Nous n'avons cependant pas souhaité participer à la rédaction du projet final, au vu de la manière dont elle a été réalisée.

En effet, au final et de l'aveu même de nombreux élus de la majorité ou du groupe ADIS des petites communes, le document de 36 pages, finalement appelé « Manifeste » et non plus projet, est un document fourre-tout, peu compréhensible et plutôt abstrait, sans proposition

concrète. Se payer de mots pour ne froisser personne et se cacher derrière quelques généralités auxquelles on peut faire dire n'importe quoi, voilà le résultat de ces mois de travail, de réunions, de déplacements et les quelques 160 000 € que cet exercice aura coûté (sans compter le temps passé par les services de la Métro).

Ne nous sentant pas suffisamment écoutés et ne retrouvant pas toujours nos propositions dans les comptes rendus, nous avons fait le choix de travailler sur notre propre document, avec nos faibles moyens. Celui-ci a été présenté, entre autres, à la Presse le 16 mars dernier, transmis au Président de la Métropole et est accessible sur le site internet du groupe. Certainement pas parfait ni complet, il donne une vision plus pragmatique des problématiques et de solutions envisagées pour y remé-

dier, et faire de notre métropole un territoire attractif, sécurisé, fluide, où les libertés peuvent s'épanouir.

Ces deux documents sont disponibles sur notre site internet. A vous de vous faire un avis !



Déchèterie



Comme nous l'avons déjà évoqué dans un bulletin municipal précédent, la Métropole Grenobloise a décidé de fermer un certain nombre de déchèteries sur le territoire, avec l'objectif de mutualiser ces équipements.

Le nouveau schéma directeur 2018-2030 des déchèteries publiques est en train de se mettre en place, conséquence de la délibération du 10 novembre 2017 à laquelle se sont opposés par un vote CONTRE vos conseillers métropolitains D. RICHARD et C. CURTET. Pour notre commune, cela implique en effet

la fermeture de notre déchèterie d'ici 2 ou 3 ans. Simultanément, une nouvelle déchèterie mutualisée sera construite à Varcès Allières et Risset, afin de remplacer la nôtre, et celles de Claix et la déchèterie actuelle de Varcès qui seront également fermées.

A toutes les remarques que vos élus ont pu opposer à ce transfert de déchèterie, l'exécutif de la Métropole n'a apporté aucune réponse ou solution concrète. „Il y aura des idées à trouver pour répondre „ à ces problématiques, a répondu le vice-Président de la Métropole lors de la Conférence des Maires du 27 novembre dernier. Il aurait été préférable de les trouver avant d'entériner de telles solutions...

En parallèle des actions menées par vos conseillers métropolitains, qui pèsent bien peu parmi les 124 élus de l'assemblée, un collectif d'habitants a décidé de s'organiser pour faire pression sur la Métro sur ce

dossier. L'expression populaire est en effet le seul moyen d'infléchir cette décision. Après avoir rédigé et envoyé un courrier au Président et au vice-Président de la Métropole, courrier resté sans réponse, le collectif a décidé d'organiser une pétition pour dire NON à la fermeture de la déchèterie. Une banderole a ainsi été affichée à l'entrée de la commune et le collectif s'organise pour récolter un maximum de signatures.

Cette action, entièrement initiée et gérée par le collectif, vise à faire comprendre à la Métropole que les caractéristiques particulières de notre village et l'usage intensif de notre déchèterie justifient son maintien sur notre commune, pour une gestion des déchets efficace et pour minimiser la pollution. Nous soutenons bien entendu cette initiative et nous espérons que vous répondrez à l'appel des habitants.

Infos pratiques

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

État-Civil

Naissances

Paul **MONNIN**, 30/03/2018
Owen **MORALY**, 23/06/2018
Lisa **LEDORZE**, 10/08/2018

Baptêmes

Sacha **VESPIER**, 02/06/2018
Gabin et Sacha **THIERRY-GARNIER**, 22/09/2018

Mariage

Marie **BERNARD** Fabien **DESSAUD**, 02/06/2018
Sylvie **ENSUQUE** et Christian **CHAUCHE**, 30/06/2018
Widad **BOUMAIZ** et Jérémy **JULIEN**, 07/07/2018
Déborah **PUPIL** et Anthony **SCALIA**, 07/07/2018
Nancy **HAUG** et Pierre **BIGUET**, 08/09/2018

Décès

Nicole **TARENTINI**, 23/04/2018
Guillaume **BERNABEU**, 20/06/2018
Raymond **COURTADON**, 27/07/2018
Roland **FAILLETAZ**, 07/08/2018
Jean-Louis **BENIS**, 04/09/2018
Claude **DEMAGNY**, 01/10/2018

PACS

Aurélien **BELIN-DI-STEPHANO** et Pierre **VILLIÉ**,
31/07/2018
Laetitia **CROS** et Jérémy **MORALY**, 18/10/2018

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr
lundi : non-stop 8h30 à 15h30
mardi : 13h30 à 17h30
mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
(service Urbanisme fermé le mercredi)
jeudi : fermé
vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :
lundi, mercredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

PRATIQUE

Toutes les déchèteries de la Métropole sont ouvertes
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Dépliant accessible sur le site de la métro :
www.lametro.fr rubrique déchèterie

BRUITS DE VOISINAGE

Horaires à respecter pour tout type de nuisances
sonores
(y compris les travaux de jardinage ou de bricolage) :
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

mardi et jeudi 16h30-19h00
mercredi 16h00-18h00
Pendant les vacances scolaires uniquement
le jeudi 16h00-19h00

CANTON LE PONT DE CLAIK

Sandrine Martin-Grand et Pierre Gimel
Vos conseillers départementaux viennent à votre ren-
contre. Prenez rendez-vous avec leur collaboratrice
au 04 76 00 37 47 ou par mail :
nathalie.beranger@isere.fr

EAUX ET VOIRIES

Voirie numéro vert 0 800 805 807
Mail accueil.espace-public@lametro.fr
Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau
y compris raccordement de chantier
Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27



au cœur de Saint-Paul - n°9 - décembre 2018

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.

Directeur de publication : David RICHARD

Comité de rédaction : David Richard, Cécile Curtet, Flavie Bernard, Thierry Le Forestier,
Olivier Coppel, Denis Metzger et Isabelle Lordey.

Photos : Mairie de St-Paul / P. Engelmann / Fotolia.com

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Impression : Imprimerie Fagnola
100 % papier recyclé (cyclus print)

